



## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ**

**Lundi 29 juin 2026, Grande salle, 19h33**

L'Assemblée est présidée par M. Benoît Kemmling, Président.

### **Ordre du jour**

1. Communications du Bureau
2. Assermentations au Conseil général
3. Appel
4. Validation de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 8 décembre 2025
6. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente
7. Communications des délégués des associations intercommunales
8. Communications de la Municipalité
9. Préavis municipal 2026/37 : Gestion et comptes 2025 de la bourse communale
10. Préavis municipal 2026/38 : Indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité ainsi que celles des membres du Conseil et de la Secrétaire du Conseil pour la législature 2026-2031
11. Information de la Municipalité sur le Collège de Giez et échange avec le Conseil
12. Divers et propositions individuelles

## **1. Communications du Bureau**

Le Président fait la communication suivante :

- Il s'agit du dernier Conseil de la législature 2021-2026. Les personnes, qui n'ont pas été assermentées le 27 avril 2026, peuvent déjà agender le lundi 26 octobre 2026, date du prochain Conseil, car elles ne seront pas convoquées.

## **2. Assermentations au Conseil Général**

Aucune assermentation n'est demandée.

## **3. Appel**

L'appel nominal révèle la présence de 36 membres sur 46. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Dans la salle se trouvent 3 auditeurs dont les noms sont connus par le Bureau.

## **4. Validation de l'ordre du jour**

Aucune modification n'est demandée. L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

## **5. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 8 décembre 2025**

Le Président demande si un membre souhaite la lecture du dernier procès-verbal ou s'il y a des remarques.

La lecture n'est pas demandée.

Le procès-verbal du 8 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

## **6. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente**

Le Président indique avoir reçu une lettre. Il s'agit de la lettre de démission du Syndic Jean-François Jeannin. Suite à la vente de sa maison, il quitte le territoire communal au 10 avril 2026 et ne peut poursuivre son mandat. Le Président le remercie pour le travail de Syndic effectué durant les 5 années. Se trouvant dans la salle, il est applaudi par l'assemblée.

## **7. Communications des délégués des associations intercommunales**

**Lucie Kemmling**, déléguée de l'ASIGE (écoles) : un changement de personnel à la comptabilité a eu lieu ce printemps. Les comptes 2025 ont été acceptés à l'unanimité. Les charges aux communes s'élèvent à CHF 10 mio au lieu des CHF 10.3 mio budgétisés. L'excédent a d'ailleurs été reversé aux communes selon la clé de répartition.

Le campus de Champagne prend du retard suite à des fouilles archéologiques. Bien que le Canton subventionne une partie des coûts, cela engendrera des surcoûts supplémentaires difficiles à prévoir au projet.

Le Conseil d'administration a averti les délégués qu'une plainte de parents a été déposée concernant le coût de CHF 3.- pour le repas pris hors domicile. A l'échelle de l'ASIGE, cette indemnité s'élèverait à CHF 200'000.-, ce qui augmenterait considérablement la charge des communes. L'affaire est en cours.

Le bilan de l'ASIGE relève que sur les 50 délégués de la législature, seulement 8 délégués ont assisté à la totalité des séances, dont les 2 déléguées de Giez.

**Jean-Daniel Cruchet, délégué à l'ACRG :**

Lors de la séance du 15 avril 2026 à Concise :

- But optionnel Eau : en 2025, l'ACRG a distribué 2'735'569 m3 dont 2'014'081 ont été fournis à SAGENORD ce qui représente 74% des volumes soutirés. Sur l'exercice 2025, l'eau fournie depuis le puit des Râpes (SAGENORD) via le réservoir de Giez représente 22'252 m3. En chiffres, cela représente CHF1'073'554.65 vendu à SAGENORD et CHF 792'268.25 aux communes membres de l'ACRG. Le résultat permet de verser CHF 316'535.50 au fonds de rénovation ACRG.
- But surveillance des chantiers : la répartition des coûts montre un coût de CHF 935.85 pour Giez correspondant à 6 contrôles et à 2.95% du coût total de ce but.
- But santé et sécurité au travail : la répartition des coûts montre un coût de CHF 67.70 pour Giez correspondant à 2.94% coût total de ce but.
- Les comptes 2025 et le rapport de gestion sont acceptés par le Conseil intercommunal.

Lors de la séance du 20 juin à Onnens:

- Un crédit de construction de CHF 7'890'000.- HT a été accepté pour les conduites d'adduction associées au nouveau réservoir interrégional de Grandson. Deux conduites doivent être construites pour relier le nouveau réservoir au réseau, soit une en direction du réservoir de Giez et une conduite en direction de la conduite principale du lac (Pécos).
- Une adaptation au crédit de construction lié au projet de remplacement des pompes au réservoir de Villars-Burquin de CHF 210'000.- HT a été acceptée. L'étude du futur réservoir de Mauborget montre un déplacement du réservoir, le portant à une altitude de 30 mètres supérieure à l'ouvrage existant. De ce fait, une adaptation des pompes du réservoir de Villars-Burquin devient inévitable. Le remplacement des pompes avait été accepté en 2024 mais la surélévation se traduit par une augmentation de la pression statique de 3 bars nécessitant des matériaux plus résistants (PN 63 à la place PN40).

## **8. Communications de la Municipalité**

**Hervé Kemmling, Vice-syndic et Conseiller municipal (Infrastructures et travaux publics)**

- Epuration : l'assemblée de l'AIERG a eu lieu et les comptes ont été approuvés. Validation d'un préavis d'investissement pour la dernière étape des Pins à Corcelles-Concise.

**Mélanie Cena-Bornoz, Conseillère municipale (Ecoles, affaires sociales et santé)**

- Il y a 12 jours, le plan canicule a été activé et se trouve actuellement en degré 4. Les aînés du village sont bien entourés. Elle rappelle qu'il faut rester vigilants et solidaires avec les personnes vulnérables.

- ASIGE (écoles) : elle remercie Mme Lucie Kemmling qui l'a accompagnée aux assemblées de l'ASIGE durant cette législature.
- Finissant son mandat de 7 ans de Municipale, elle tient à remercier ses collègues, le personnel communal et le Conseil. Cela lui a offert une expérience enrichissante et variée.

**Alexandre Widmer, Conseiller municipal (Aménagement du territoire, bâtiments communaux et développement durable)**

- RADEGE : l'assemblée a eu lieu et les comptes finissent sur un excédent. Comme demandé, la mise à jour de la grille tarifaire, annualisée est effective. En 2027, le montant des repas devrait augmenter. Les élèves qui amèneront leur repas devront s'acquitter d'un montant visant à payer le personnel de surveillance des repas, cela sous réserve du recours en cours, comme Mme Kemmling Lucie, déléguée de l'ASIGE l'a souligné.
- PECC : est en cours de relecture par les différents services du Canton. Suite à la soirée d'informations, des fiches sont présentées au Conseil via le beamer.

**Bernard Milliet, Conseiller Municipal (Finances, sécurité publique et informatique)**

- Mobilité : la Municipalité avait pris position sur le concept régional P+R ainsi que sur les horaires CFF. Depuis le 6 mai 2026, un mécanisme de priorisation dans la vente des abonnements P+R est mis en place dans le Canton. Cela vise à privilégier les usagers qui en ont le plus besoin. Après clarification auprès de la DGMR, il a été confirmé que les habitants de Giez sont bien classés pour l'obtention de P+R à Grandson et à Yverdon. Les stationnements journaliers ne sont pas concernés.

**9. Préavis municipal 2026/37 : Gestion et comptes 2025 sur la bourse communale**

**M. Bernard Milliet**, Municipal, donne la lecture du préavis municipal.

**M. Christian Duvoisin**, rapporteur de la Commission de gestion-finances (CoGeFi) donne lecture du rapport de la Commission.

Concernant la gestion, la Commission :

- suggère de légaliser, par l'inscription au registre foncier sous forme de servitudes, les conduites publiques qui traversent les propriétés privées afin d'éviter des complications ultérieures.
- propose de refaire un tout-ménage pour inciter les citoyens à faire une demande de subvention car le Fonds communal d'encouragement pour le développement durable a encore augmenté pour atteindre CHF 61'900.- à la fin 2025.
- remercie la Municipalité pour l'audit mené sur le bâtiment de la Grande Salle afin d'en certifier la conformité en matière de sécurité et incendie.

Concernant les comptes annuels de 2025, les détails sont dans le rapport.

La Commission relève :

- La situation de la trésorerie se tient mais a encore tendance à baisser. Le roulement de la trésorerie demeure donc très serré : le montant des impôts à encaisser s'élève à CHF 1.5 mio soit CHF 260'000.- de plus que l'exercice 2024. Autrement dit, la Commune a plus de CHF 1.5 mio d'argent dehors à la fin 2025.



Les problèmes de trésorerie proviennent uniquement des impôts non encaissés.

Des démarches ont été entreprises par la Municipalité pour mieux comprendre en quoi les procédures de recouvrement n'aboutissent pas. L'Administration cantonale reconnaît qu'un tel montant d'impôts non payés par rapport au bilan et au budget de la Commune est exceptionnellement élevé. Des taxations demeurent provisoires en raison de recours et d'oppositions à répétition et seul le Canton est habilité à procéder au recouvrement.

- Les engagements hors bilan à la fin 2025, reflétant la part de notre commune aux emprunts contractés par les associations intercommunales auxquelles nous sommes affiliés (ACRG, ASIGE, Borné-Nau, ORPC, Triages forestiers) n'ont pas bougé. Ils s'élèvent à CHF 1.6 mio pour un plafond fixé en début de législature à CHF 3 mios.

La Commission propose au Conseil d'accepter le Préavis 2026/ 37 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole en ouvrant la discussion.

**M. Daniel Hess** remercie M. Bernard Millet pour son travail. Il a plusieurs questions (Q) auxquelles **M. Bernard Millet**, Municipal, répond (R) :

- Q 1 : étant donné que la Commune fait la banque, il est souhaité de se déterminer si les prévisions-débiteurs sont justifiées ou de principe ; R1 : le Canton met en place des tables et la Commune de Giez, ne peut rien faire.

- Q2 : un ratio financier avait été mis en place pour comparer Giez par rapport aux autres communes, la question est de savoir si ces ratios sont à nouveau pertinents. De plus, avec le changement comptable MCH2, est-ce qu'il y a une comparaison détaillée ? Et comment gérer la comparaison de 2026 s'il n'y a pas de comparaison possible ? ; R2 : le ratio a surtout été mis en place pour l'épuration. Après, il faut connaître les limites de mettre en place des ratios, car cela augmenterait le travail de la bourse et cela serait difficile de comparer les statistiques. Une possibilité sera aussi de pouvoir se comparer via les comptes MCH2, mais les statistiques sortiront en 2029 pour couvrir l'année 2027.

- Q3 : concernant les frais d'avocat pour la décharge des Echatelards, le montant n'est pas provisionné, ni payé et savoir si le montant est connu ; R3 : la Commune pourrait faire une provision mais elle est dans l'attente du résultat, car si elle gagne, les frais seront payés par la partie adverse.

- Q4 : comme le campus de Champagne aura des coûts supplémentaires dus aux fouilles, est-ce que cela engendra des coûts supplémentaires pour la Commune ou l'ASIGE ? ; R4 : cela ne concerne pas les comptes 2025. Ce sera le CODIR et la commission de gestion qui seront les premiers informés le moment venu. Pour l'instant, Giez n'a pas plus de détails. **Mme Cena-Bornoz**, Municipale, complète que le Canton pourrait prendre en charge environ 70% des coûts dus aux fouilles. Il faudra rester attentifs.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis.

**Le préavis municipal 2026/37 : « Gestion et comptes 2025 de la bourse communale » est accepté à l'unanimité.**

**Le Conseil général de Giez décide :**

- 1) D'accepter la gestion et les comptes 2025 de la bourse communale.**

**10. Préavis municipal 2026 / 38 : Indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité ainsi que celles des membres du Conseil et de la Secrétaire du Conseil pour la législature 2026-2031**

**M. Hervé Kemmling**, Vice-Syndic donne la lecture du préavis municipal.

**M. Christian Duvoisin** rapporteur de la Commission de gestion-finances (CoGeFi), donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève que concernant les membres de la Municipalité, les tâches attendues sont extrêmement variées. Elles entraînent une responsabilité parfois très importante, toujours en lien avec le juridique et avec une certaine exposition publique. D'une manière générale, il en ressort que les indemnités allouées ne couvrent pas les heures consacrées. Autrement dit, les indemnités ajustées pour la nouvelle législature ne sont pas excessives. De plus, elles reflètent de manière proportionnée les diverses fonctions. En cela, il y a lieu d'être conscient et d'avoir une certaine gratitude pour le travail accompli.

Concernant les membres du Conseil, l'encouragement d'une allocation d'indemnité pour les membres des commissions ad hoc semble une bonne chose.

Finalement, l'adaptation des indemnités est adoptée au minimum pour la durée de la nouvelle législature, soit 5 ans. N'étant pas excessive, elle respecte un certain équilibre en évitant de peser lourdement sur les finances de la Commune.

La Commission propose d'approuver le préavis 2026/38 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole et ouvre la discussion.

**M. Daniel Hess** précise que cette augmentation demandée n'est pas une surprise, car l'exposition juridique est plus élevée qu'en 2016. Il demande si la validation des heures (système de contrôle) avait été mise en place comme demandé ultérieurement par la CoGefi. **Hervé Kemmling**, Vice-syndic, répond qu'une note interne est édictée et que les vacations sont validées par semestre. La Secrétaire municipale s'occupe des jetons de présence, le Syndic contrôle les Municipaux et le Vice-syndic contrôle le Syndic. Ce système fonctionne et si un fort dépassement des heures est noté, il est possible de s'en rendre compte. En outre, il est précisé que le Collège municipal fonctionne sur la base de la confiance et sur le fait que chaque membre doit honorer son serment lors de sa prise de fonction.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis.

**Le préavis municipal 2026/38 « Indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité ainsi que celles des membres du Conseil et de la Secrétaire du Conseil pour la législature 2026-2031 » est accepté (33 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions).**

**Le Conseil général de Giez décide :**

**Article 1**

*De fixer les indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031 comme suit :*

- |                                                |                  |
|------------------------------------------------|------------------|
| • Syndic (indemnité de fonction)               | CHF 5'000 / an   |
| • Conseiller municipal (indemnité de fonction) | CHF 2'000 / an   |
| • Jeton de présence                            | CHF 120 / séance |

- *Vacations* CHF 40 / heure
- *Indemnité kilométrique* CHF 0.70 / km

## **Article 2**

*De fixer les indemnités des membres du Conseil et de la Secrétaire du Conseil pour la législature 2026-2031 selon le tableau « Indemnisation des membres du Conseil général de la Commune de Giez – législature 2026-2031 » fourni en annexe de ce préavis.*

## **Article 3**

*Les indemnités sont applicables dès le 1<sup>er</sup> juillet 2026 (début de législature 2026-2031)*

## **11. Information de la Municipalité sur le Collège de Giez et échange avec le Conseil**

**Mélanie Cena-Bornoz**, Municipale : dès 2023, la Municipalité a participé à plusieurs séances avec les membres du CODIR de l'arrondissement de Grandson concernant le développement de la zone ouest (Montagny, Valeyres, Giez et les Tuileries). A terme, le souhait est d'avoir à disposition 16 salles de classes dans cette zone. Il s'agirait soit d'une centralisation avec la construction d'une nouvelle structure à Montagny ou soit une construction plus modeste (12 classes) et le maintien du collège de Giez (4 classes). Une étude des coûts relève une quasi-équivalence entre les 2 options avec toutefois un léger avantage pour la solution centralisée. Selon cette étude, la rénovation du collège de Giez serait plus onéreuse que la construction de 4 classes supplémentaires sur le site de Montagny.

Lors de sa dernière séance, la Municipalité a exprimé son intérêt de garder une activité scolaire sur son territoire sans toutefois s'engager à entreprendre de lourdes rénovations tant au niveau du collège et tant au niveau de l'accueil pour les repas nécessaire pour une future mise en place des journées continues.

La Municipalité désire sonder le Conseil concernant la direction à donner pour ce projet. Devrait-elle se positionner clairement sur le maintien d'une structure scolaire sur son territoire et donc, s'engager auprès de l'ASIGE à effectuer les travaux nécessaires pour l'assainissement et la mise aux normes du collège et de l'espace repas ou au contraire, devrait-elle envisager, dès maintenant, à d'autres options pour l'utilisation de ce bien communal telles que l'accueil préscolaire ou la transformation du bâtiment en structures locatives (appartements, bureaux ou commerces).

La Municipale précise que la décision finale sera prise par l'ASIGE.

Le Président ouvre les discussions concernant ce sujet, mais rappelle qu'il s'agit uniquement de discussions exploratoires, similaires à un sondage, et que ce n'est pas décisionnel ou contraignant sous cette forme.

**M. Daniel Hess** prend la parole en se demandant ce qu'advierait Giez sans son collège et s'interroge quant au futur, tant communal que financier. Il propose à la Municipalité, au Bureau du Conseil et membres du Conseil de constituer une commission ou un groupe de travail visant à avoir le maximum d'éléments pour appuyer la Municipalité dans ses démarches. **M. Benoît Kemmling**, Président, précise que pour faire intervenir une commission, il faut un préavis de la Municipalité. Il suggère plutôt de mettre en place une assemblée citoyenne ou un sondage, où l'ensemble de la population pourrait être consultée. **M. Jean-Daniel Cruchet** évoque, qu'en cas de maintien des classes, des coûts importants seraient à planifier. **M. Hervé**



**Kemmling**, Vice-syndic, répond que l'isolation du bâtiment est à prévoir, travaux à la charge de la Commune. Si le maintien des classes est retenu, une adaptation pourrait être envisagée par l'ASIGE selon la clé de répartition. **M. Alexandre Widmer**, Municipal, précise que le bâtiment coûte plus que ce qu'il rapporte. La Commune met CHF 20-25'000.- par année pour l'entretien du bâtiment. Sur ce point, la Commune va demander à l'ASIGE la raison de ce déséquilibre. **Mme Perez Irène** souligne que, dans n'importe quelle situation (autre affectation ou maintien des classes), le bâtiment devra être rénové. **Mme Sophie Acker et M. Alberto Perez** soulignent qu'il y a différents avantages d'un petit collège dans la scolarité d'un enfant et qu'il ne faut pas considérer uniquement le côté financier. **M. Christian Wilhelm** précise que le maintien d'une école au village n'est pas prioritaire pour l'installation de nouveaux habitants à Giez. Il indique qu'un collège de 16 classes a de nombreux avantages et autres bénéfices tels que les infrastructures, les médiateurs... comparativement à un petit collège. En lien avec la proposition d'assemblée citoyenne, les enfants étant les premiers concernés, il propose que ces derniers devraient également être consultés en sus d'un bureau d'experts.

**M. Hervé Kemmling**, Vice-syndic, confirme que des coûts de rénovations devront être entrepris dans n'importe quel cas de figure mais qu'en cas de changement d'affectation, il y aurait des revenus locatifs. Il propose de faire une étude plus approfondie en ce début de législature pour affiner les données. **M. Jean-Robert Barraud** est d'avis à vendre le bâtiment. **Mme Mélanie Cena-Bornoz**, Municipale, souligne le fait que Giez n'est pas la première commune à être confrontée à la fermeture du collège et que l'ASIGE attend la position de la Commune. **M. Alexandre Widmer**, Municipal, remarque que, quel que soit la décision, une étude doit être menée pour faire le point.

## 12. Divers et propositions individuelles

- **M. Christian Duvoisin** souhaite connaître l'avancement du recensement des arbres remarquables sur le domaine communal afin pouvoir prétendre à des subventions. **M. Hervé Kemmling**, Vice-syndic, répond que, par manque de ressources internes, le sujet n'a pas été entrepris. Il précise que cela fait partie des projets considérés dans le PECC.
- **M. Jean-Daniel Cuchet** relève qu'une fiche PECC était nommée « plantes exotiques invasives » et souligne que les plantes invasives (vergerette, laurier-cerise, ...) prennent leur aise sur le territoire communal et que des mesures doivent rapidement être mises en place.
- **M. Benoît Kemmling**, rappelle que le 1<sup>er</sup> août aura lieu au refuge de Giez comme de coutume. Il remercie Gilles Margot pour la mise à disposition du matériel et la fourniture du fromage.
- **Le Président** remercie le Bureau, les commissions, les membres du Conseil, la Municipalité et le personnel communal pour leur travail lors de cette législature. Il remercie tout le monde pour la bonne communication partagée entre les différents organes communaux.
- **M. Hervé Kemmling**, Vice-syndic, remercie tout particulièrement 3 personnes qui terminent leur mandat en leur donnant un présent et un bouquet de fleurs.
  - Mme Mélanie Cena-Bornoz, Municipale depuis septembre 2019
  - M. Jean-François Jeannin, Municipal et Syndic depuis avril 2020
  - M. Bernard Milliet, Municipal depuis juillet 2021



Ils sont félicités par applaudissement par l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, le Président met un terme au Conseil à 21h43.  
Une verrée est servie.

Ainsi fait à Giez, le 28 juillet 2026

Le Président

Benoît Kemmling



La Secrétaire

Nadia Pidoux